

DOCUMENT D'ORIENTATION

0. PREAMBULE : QUELLE VISION DU SYNDICALISME POUR GUIDER NOTRE ORGA.....2
1. LA SYNDICALISATION.....3
a. Visites de site.....3
b. Invitations aux réunions et formations de section.....3
c. Organisation de HMI.....3
d. Propositions d'abonnement aux communications.....3
2. LA CONSCIENTISATION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS.....4
a. Formation par l'interpro.....4
b. Formation et réunion de section.....4
c. Heures Mensuelles d'Information.....4
d. Publications éducatives.....5
3. ORGANISATION.....5
a. Règles et outils.....5
b. Elu.e.s et mandaté.e.s : vers une organisation collective.....5
c. Vers des syndiqué.e.s militant.e.s.....6
d. La représentativité.....6
e. Moyens syndicaux.....6
4. VIE SYNDICALE.....6
5. RENFORCEMENT DES LUTTES.....7
6. REVENDICATIONS FRANCE TRAVAIL.....7
a. Organisation du Travail.....8
b. ASC.....9
c. Salaires et précarité.....9
d. Externalisation.....9
e. Assurance chômage.....9

0. PREAMBULE : QUELLE VISION DU SYNDICALISME POUR GUIDER NOTRE ORGA

Le contexte politique, économique, social et climatique inquiétant nous appelle à la plus grande vigilance.

Alors que les bourgeoisies capitalistes internationales resserrent leur étreinte sur les Etats, avec pour unique dessein l'accroissement des profits et dividendes, sur fond de concurrence économique globale et de course à la domination, c'est l'ensemble des classes laborieuses dont les conditions de travail et de vie est remis en question par les politiques d'austérité, de rentabilité et même par la guerre et la barbarie qui ne sont déjà plus des hypothèses.

En tant qu'humains, les conséquences climatiques et écologiques des politiques menées ne peuvent que nous interpeler.

En tant qu'usagers des services publics, ces choix politiques conduisant à l'indigence de services pourtant essentiels comme l'hôpital, l'éducation… ne peuvent que nous révolter.

Et en tant que personnels du service (encore public ?) de l'emploi, nous sommes concernés à bien des titres. En effet, les coupes budgétaires se traduisent chez nous par des réductions de moyens et des suppressions de postes mettant à mal l'organisation et donc nos conditions de travail, phénomène accentué par la quête de rentabilité, qui impacte les orientations de nos métiers et de nos missions.

Nos donneurs d'ordre attendent de nous que nous façonnions l'armée de réserve du salariat, afin que précaires et privé.e.s d'emploi acceptent salaires au rabais, conditions de travail indignes et humiliations. Il parait alors de moins en moins anodin que l'on nous qualifie de collaboratrices et collaborateurs alors qu'il nous est demandé de scier, consciencieusement, la branche sur laquelle nous reposons.

Le syndicat CGT France Travail Occitanie s'inscrit comme partie prenante d'un syndicalisme de masse nécessaire à la construction d'un rapport de force favorable aux travailleuses et travailleurs et indispensable à la conquête de nouveaux droits et à la transformation de la société. Ce rapport de force est directement proportionnel à notre nombre, à notre détermination, à notre capacité à nous organiser, à notre sens de la solidarité, à notre niveau d'éducation et de conscience politique. Et c'est à la construction et au renforcement de ces conditions que nos actions syndicales doivent mener.

Cela nous appelle à redoubler d'efforts dans les années à venir pour contrecarrer la voracité sans limite du grand capital et imposer nos perspectives sociales d'humanité, de fraternité, d'universalisme. Nous devrons pour cela savoir compter sur nos qualités, nous faire avancer mutuellement, affûter nos idées, nous convaincre de l'immense force que nous possédons lorsque nous sommes dans l'unité et faisons preuve d'organisation.

Par conséquent, la CGT France Travail Occitanie se fixe pour objectifs principaux :

1. **La syndicalisation** du plus grand nombre (présence sur le terrain définie selon une stratégie de syndicalisation, proposition de participation aux réunions et formations des sections, organisation d'Heures Mensuelles d'Information (HMI) ouvertes à toutes et tous, renforcement des abonnements aux communications CGT…).

2. **La conscientisation des travailleuses et des travailleurs**, notamment par la formation, l'éducation, le débat, les communications.
3. La recherche d'efficacité dans son **organisation** (faciliter la transmission d'information à toutes et tous, les prises de décision rapides et démocratiques, rendre compte des mandats et de l'utilisation des moyens syndicaux, partager des plannings pour pouvoir travailler ensemble et intégrer les camarades à l'activité militante, préalable nécessaire à la conquête de la représentativité).
4. D'animer une **vie syndicale** favorable à la fraternité/sororité et à la solidarité entre toutes et tous les camarades et, au-delà, entre toutes et tous les travailleuses et travailleurs.
5. D'organiser et de favoriser le **renforcement des luttes** dans notre établissement et dans l'interprofessionnel.

1. LA SYNDICALISATION

Afin d'assurer les moyens d'action de la CGT France Travail Occitanie, tant dans les instances de représentation du personnel et la défense individuelle des agentes et agents que dans la participation à la construction du rapport de force global, la syndicalisation est au cœur de nos préoccupations. C'est pourquoi nous organisons notre présence sur le terrain autour de cette priorité.

a. Visites de site

Afin d'appréhender au mieux les réalités du terrain vécues différemment d'un site à l'autre, nous devons entretenir et intensifier notre présence auprès de nos collègues en vue de prendre connaissance de leurs perceptions de leur travail, de les analyser et de les traduire en actions, en propositions, en communications et en positions dans l'exercice du dialogue social.

Nos visites doivent s'effectuer dans une volonté de syndicalisation, immédiate ou différée. C'est-à-dire soit par la proposition immédiate de l'adhésion lorsque le contact y est favorable, ou par la proposition d'abonnement, l'invitation aux HMI et aux formations et réunion de sections le cas échéant.

b. Invitations aux réunions et formations de section

L'un des outils de syndicalisation dont nous disposons est l'invitation aux réunions et aux formations de section. En s'appuyant sur un planning de réunions et de formations de section harmonisé au niveau régional et établi très à l'avance, toutes et tous les camarades auront la capacité d'inviter nos collègues lors de tout échange, qu'il ait lieu en visite de site ou sur nos lieux de travail. Conçues de façon à accueillir sympathies et curiosités ces réunions et formations seront des espaces d'échanges et de débats visant au renforcement collectif de notre compréhension des enjeux et de notre conscience de classe, notre capacité d'organisation et notre solidarité.

c. Organisation de HMI

Dans le contexte de pénurie de moyens syndicaux que nous connaissons, le syndicat s'approprie et développe le moyen des HMI pour réunir camarades et collègues dans les agences (ou en visio si nécessaire), autour de thématiques adaptées. Ces HMI doivent constituer autant que possible un espace de débat, de constructions collectives, et de syndicalisation.

d. Propositions d'abonnement aux communications

Afin que nos communications soient les plus visibles possibles, les visites de site et les échanges avec nos collègues de travail doivent être l'occasion de

proposer l'abonnement de façon plus systématique, afin de continuer à développer notre audience et générer des adhésions.
Par ailleurs la communication ne se résume pas aux communications écrites. Les discussions à chaque occasion, les réponses aux questions par mail ou par téléphone y participent aussi. Il est donc important qu'un plus grand nombre de camarades et particulièrement de militantes et militants soient en mesure de répondre par eux-mêmes.

2. LA CONSCIENTISATION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

Notre héritage du mouvement ouvrier et syndical s'est construit sur une inlassable volonté d'éducation émancipatrice. Fernand PELLOUTIER, secrétaire essaimeur de la fédération des bourses du travail en 1895, expliquait que ce qu'il manque à la main d'œuvre, « *c'est la science de son malheur ; c'est de connaître les causes de sa servitude ; c'est de pouvoir discerner contre qui doivent être dirigés ses coups.* » Ce diagnostic, encore vérifié aujourd'hui, justifie que la CGT France Travail Occitanie s'inscrive dans une démarche d'*éducation ouvrière*. A cette fin, nous nous appuierons sur la Formation Syndicale CGT et ses animations au sein des Unions Locales, Départementales et de la Confédération, que nous complèterons par des HMI, des programmes de formation et réunions de section, ainsi que par des publications à visées éducatives.

a. Formation par l'interpro

Pour permettre aux camarades de mieux appréhender leur place et leur rôle déterminant dans la vie syndicale et son action, la CGT France Travail Occitanie propose systématiquement de suivre une formation accueil puis les niveaux 1 et 2 dispensés par les Unions Locales et Départementales. Toutes autres formations utiles sont proposées. Dans cet objectif elle assure le suivi des parcours de formation syndicale et tient à disposition les programmes de formation actualisés chaque année, afin de permettre aux camarades de se positionner sur les sessions qui leur permettront de développer savoirs et savoir-faire nécessaires à s'inscrire dans l'action syndicale, l'activité militante et le cas échéant, à tenir leur mandat. A minima il s'agit d'essayer de former et d'outiller chaque camarade pour qu'il ou elle soit un relais militant sur son site.

b. Formation et réunion de section

Les formations et réunions de section sont évidemment un lieu de renforcement du lien entre les camarades. La CGT France Travail Occitanie en fait aussi un espace de développement des connaissances, de l'esprit critique et de la conscience de classe. Ainsi, elle cherche à y connecter l'histoire avec l'actualité interne et externe à l'établissement, s'en servant comme support à la réflexion collective et au débat autour de questionnements sociologiques, philosophiques, économiques. Elle entend ainsi soutenir les camarades dans leur émancipation des idéologies dominantes.

c. Heures Mensuelles d'Information

La CGT France Travail Occitanie use du droit à l'HMI pour mettre en œuvre toute mesure permettant au plus grand nombre de collègues de prendre du recul sur les orientations politiques de l'établissement, l'organisation et les conditions de travail ; de connaitre leurs droits et la façon de les faire

respecter, individuellement ou collectivement. Elle se saisit d'autant de sujets que possible et de tous les moyens dont elle dispose afin de proposer des HMI à toute échelle (Région, Département, Bassin d'emploi, Agence), aussi fréquemment que le lui permettent ses capacités.

d. Publications éducatives

La CGT France Travail inclut dans sa stratégie de communication des publications sur tous médias (écrits, vidéos, podcast…) visant à éclairer aussi bien des sujets historiques, sociologiques, philosophiques, économiques, technologiques… que des sujets internes à France Travail, en s'attachant avec probité aux intérêts des classes laborieuses.

3. ORGANISATION

L'organisation du syndicat doit permettre d'assurer des prises de décision rapides dans le cadre de la démocratie syndicale, et ce quels que soient nos moyens syndicaux.

a. Règles et outils

L'adoption de règles et d'outils communs est nécessaire pour permettre le bon fonctionnement de notre organisation, faciliter le travail collectif, s'assurer que nos objectifs sont atteints.
La commission exécutive du syndicat s'attache à proposer et mettre en place ces outils, en essayant de couvrir l'ensemble des activités syndicales, notamment :

- Les travaux de la CE elle-même
- La planification des travaux préparatoires aux instances et de la présence en instances.
- L'organisation de la vie syndicale en région et dans les sections.
- L'organisation des visites de sites (stratégie, plannings, et intégration des syndiqué.e.s).
- Les communications. Elles doivent faire l'objet d'une attention particulière et être construites autour des buts que nous nous fixons, notamment :
    - Défendre un syndicat de masse combatif et motivant.
    - Informer, en proposant des analyses ayant une finalité éducative
    - Promouvoir la syndicalisation et l'émancipation par la lutte.

b. Elu.e.s et mandaté.e.s : vers une organisation collective

L'exercice d'un mandat ou d'une fonction élective implique à la fois la responsabilité de celle ou celui qui l'exerce et du syndicat qui l'a désigné.e. La démarche syndicale et l'image de la CGT sont pour l'essentiel perçues à travers l'activité de ses porte-paroles. La charte des élu.e.s et mandaté.e.s précise que *"Personne n'est propriétaire de son mandat syndical : il appartient à l'organisation et chaque responsabilité est un bien collectif"*.
S'appuyant sur ces considérations, il est nécessaire que les camarades détenteurs d'un mandat, d'une fonction élective, ou d'autres moyens syndicaux organisent leur activité en concertation avec la commission exécutive, avec laquelle ils et elles décident des positions syndicales et à laquelle ils et elles restituent les travaux d'instance.

c. Vers des syndiqué.e.s militant.e.s

Renforcer le militantisme des camarades constitue un levier primordial pour gagner en efficacité et renforcer notre présence sur le terrain. Il est donc important de saisir et de créer les opportunités pour intégrer un maximum de camarades à la vie et à l'action syndicale, pour que chacune et chacun façonne le syndicat. Cela peut passer par la participation à des commissions, au travail préparatoire d'instance, par l'attribution de responsabilités dans l'animation de la vie de la section, par la coanimation des réunions et formations de section, par la participation aux visites de sites, par les consultations et par l'élaboration d'actions pendant les réunions des sections ou les HMI...

d. La représentativité

Le syndicat se fixe comme objectif de devenir représentatif pour augmenter ses moyens syndicaux et assurer la pérennité de notre représentativité nationale, ainsi que pour mieux promouvoir ses idées, notamment grâce aux dépôts de préavis de grève et à la participation aux négociations.

La représentativité se construit au quotidien. Nous devons multiplier les échanges, être présents sur chaque site, répondre aux préoccupations, défendre nos collègues avec détermination et proposer des alternatives concrètes aux politiques en place. L'objectif est clair : faire en sorte que, le jour venu, le vote CGT soit une évidence pour le plus grand nombre possible.

e. Moyens syndicaux.

Nos moyens syndicaux sont contraints, et notre syndicat doit faire les choix stratégiques indispensables pour en faire l'usage le plus efficace possible, en fonction des objectifs fixés dans ce document. La commission exécutive alloue aux camarades militantes et militants les différents moyens syndicaux disponibles en ayant à l'esprit cette nécessité et l'intérêt du syndicat.

Cela implique tout autant de faire des arbitrages dans l'utilisation des heures syndicales ou dans la répartition des heures de déplacement, que de sensibiliser nos camarades sur l'importance de poser au plus tôt les demandes syndicales, notamment pour les congés de formations syndicales (CFES).

L'utilisation d'un calendrier syndical partagé, au moins par les camarades en responsabilité, est utilisé afin de pouvoir assurer le bon usage des moyens syndicaux.

4. VIE SYNDICALE

La vie syndicale, au-delà de sa vocation à conscientiser, à former, à débattre, à éduquer... est l'occasion de tisser et entretenir des liens les plus fraternels entre camarades, mais aussi avec l'ensemble des collègues.

Chaque occasion de réaffirmer et de mettre en œuvre des principes de solidarité, que ce soit à l'intérieur du syndicat ou à l'extérieur, est une occasion d'aller vers plus d'unité.

Dans cette recherche de l'unité la plus large des travailleurs, le syndicat s'efforce de combattre la division syndicale de principe, qui gangrène les actions collectives et la conscience de classe.

D'autre part, le syndicalisme ne s'arrête pas à la fin de la vie professionnelle. Des camarades retraités poursuivent leur engagement en assumant des mandats au sein de leur Union Départementale ou Locale, en étant formateurs, ou en participant aux luttes en cours. Leur expérience, leur engagement et leur disponibilité constituent une richesse pour notre organisation. Cela justifie d'encourager la continuité syndicale en valorisant leur rôle au sein de notre syndicat et en les intégrant pleinement à la vie syndicale.

5. RENFORCEMENT DES LUTTES

Nos victoires dépendent du rapport de force que nous sommes capables de créer, par notre nombre et notre détermination. Et celle-ci repose avant tout sur la conscience de l'immense force que nous représentons dans l'union et l'organisation.

Le syndicat s'attache donc à la développer par les moyens décrits dans le paragraphe 2 des présentes orientations et à la soutenir en :

- Relayant régulièrement des luttes gagnantes.
- Luttant contre la démoralisation par la valorisation de nos actions.
- Encourageant et outillant l'organisation des actions décidées par les travailleurs eux même.
- Construisant des alliances interprofessionnelles et intersyndicales afin d'amplifier nos mobilisations et de peser davantage dans le rapport de force.

Nos revendications ne sont pas isolées, elles s'inscrivent dans un cadre plus large de remise en cause des droits des travailleuses et travailleurs et des services publics. En unissant nos forces avec d'autres secteur professionnels et organisations syndicales partageant nos combats, nous renforçons notre capacité à obtenir des avancées concrètes et à contrecarrer les logiques de division imposées par le patronat et les gouvernements.

Le syndicat a aussi un rôle à jouer dans l'organisation de caisses de grèves qui permet au plus grand nombre de prendre part aux luttes dans la durée. La mise en place de ces caisses doit être aussi une occasion d'encourager la solidarité entre grévistes et non-grévistes plutôt que de générer de la rancœur et de la culpabilité.

De même, les piquets de grèves instaurés devant les agences sont des occasions de créer des échanges entre grévistes, à la journée ou à l'heure, et non-grévistes.

6. REVENDICATIONS FRANCE TRAVAIL

La CGT France Travail Occitanie porte les axes revendicatifs fédéraux et confédéraux, ainsi que ceux adoptés par les syndicats CGT France Travail lors des rencontres nationales. Ils constituent notre cadre de référence et guident notre action pour l'amélioration de nos conditions de vie et notre émancipation totale, telle que décrite dans la charte d'Amiens.

Nos revendications s'inscrivent dans une volonté de rupture avec les idéologies libérales et productivistes qui dictent les orientations de notre établissement. Nous devons sans cesse affirmer notre exigence d'un autre modèle de société, ne jamais perdre de vue l'objectif de transformation sociale en refusant de se limiter

à des améliorations partielles et revendiquer un changement profond du service public et du rapport au travail.

Ainsi, concernant l'organisation du Service Public de l'Emploi, le syndicat CGT France Travail Occitanie considère qu'il doit être rendu dans l'intérêt des travailleuses et travailleurs. Notre intérêt est donc qu'il soit géré autant que possible par ces mêmes travailleuses et travailleurs, et aussi peu que possible par l'entreprenariat privé ou dans l'intérêt de ce dernier.

C'est pourquoi notre syndicat, tout en s'attachant à défendre l'idée d'un service public de l'emploi, ne perd pas de vue que pour que son organisation soit la plus favorable à leurs intérêts, ce service doit être géré par les travailleuses et travailleurs, tant en ce qui concerne l'accompagnement que l'assurance chômage ; et ce afin qu'il leur permette de s'affranchir des impératifs de rentabilité et de la mise en concurrence.

Pour servir cette ambition et garantir aux usagères et usagers un accompagnement digne et humaniste, nous affirmons qu'il est primordial d'accorder les moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de nos missions qui ne peuvent se résumer à du traitement de masse au service de statistiques qui ne servent, in fine, qu'à accuser et pénaliser les privé.e.s d'emploi et les précaires.

Cette exigence implique une transformation radicale de nos conditions de travail. Loin des logiques managériales oppressives et des injonctions de performances, nous revendiquons un modèle ou les agentes et agents retrouvent le sens et la maitrise de leurs métiers dans un cadre respectueux de leurs engagements et de leur savoir-faire.

Nous ne nous inscrivons pas dans une simple posture défensive face aux attaques répétées contre le service public. Nous nous battons pour un modèle plus juste, plus humain, plus démocratique.

L'histoire du mouvement ouvrier nous enseigne que rien ne se gagne sans combat et que chaque victoire, aussi minime soit-elle, est une pierre posée sur le chemin de l'émancipation collective.

Concernant l'institution France Travail, sans chercher à dresser une liste exhaustive, la CGT France Travail Occitanie fixe dans le présent document quelques grands principes directeurs :

a. **Organisation du Travail**

   Elle est à la fois la clé de la qualité de nos conditions de travail, de notre santé et de notre sécurité au travail, mais aussi de la qualité et du sens du service rendu.

   A ce titre, nous ne considérons pas possible de poursuivre la démarche de découpage de nos activités en petits tronçons qui nous isole face à nos responsabilités et obligations, favorise l'iniquité de traitement pour les usagères et usagers ainsi que pour les agentes et agents et nous fait perdre la vision globale de nos métiers, nuisant à nos qualifications.

   De même, nous considérons que la stratégie de performance comparée dissimulée derrière la démarche de Performance par la Confiance (mise en concurrence des services et des personnels) combinée à la segmentation des métiers en dominantes et dispositifs d'accompagnements spécialisés, se traduit par une rupture très nette dans l'harmonie des réalités professionnelles. Ainsi, à des problématiques générales en lien avec l'organisation du travail et les orientations politiques et stratégique de

l'établissement, s'ajoutent des différences organisationnelles de plus en plus marquées d'un site à l'autre, conduisant même à des différences de traitement préjudiciables aux collectifs. Nous entendons combattre ces politiques de gestions de la performance néfastes en se faisant vecteurs du renforcement des collectifs.

b. ASC.

Les ASC ne sauraient être considérées comme un simple complément de revenu. Ce budget à la main des organisations syndicales doit autant que possible servir une vision émancipatrice, solidaire, et durable. Cela autant dans les choix d'activité que dans des principes de répartition justes et équitables entre toutes et tous.

c. Salaires et précarité

France Travail, en tant qu'employeur et acteur du marché de l'emploi, doit être exemplaire en matière de conditions de travail et de rémunération. Il ne peut se contenter d'appliquer des logiques de précarisation alors qu'il devrait être un levier de progrès social. Ses effectifs doivent tendre vers un 100% CDI, notamment par la mise en place d'équipes volantes permettant d'assurer les remplacements et les accroissements temporaires d'activité dans tous les services.

Les rémunérations doivent, a minima, suivre l'inflation pour garantir un niveau de vie décent aux agents. Il est inacceptable que des travailleuses et travailleurs de France Travail, qui consacrent leur énergie au service public de l'emploi, soient contraints de recourir à la prime d'activité pour compléter des salaires insuffisants.

d. Externalisation

L'externalisation croissante de nos activités menace l'avenir de nos métiers et nos conditions de travail. Sous couvert d'optimisation et de réduction des coûts, elle entraîne une déqualification, une précarisation des travailleurs. Ce processus, loin d'être anodin, dilue les responsabilités et entraîne une perte de maîtrise sur nos propres missions. Il n'est pas acceptable que ces logiques de sous-traitance servent de prétexte à un dumping social, à la détérioration des conditions de travail ou à la mise en concurrence des travailleurs. Nous devons nous mobiliser pour préserver l'ensemble de nos activités en interne, garantir la pérennité de nos métiers et défendre des conditions de travail justes et dignes pour tous.

e. Assurance chômage

L'assurance chômage doit être un véritable dispositif de protection sociale à même de prémunir les travailleuses et travailleurs contre les effets de la précarité en assurant un revenu de remplacement suffisant pour qu'ils puissent imposer le juste prix de leurs qualifications sur le marché du travail et mieux résister aux pressions du système économique.